



*L'Avenir
en Actions*

Communauté d'Agglomération du Calais
BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail :
info@agglo-calais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 28

SEANCE du 6 décembre 2005

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Communautaire, réuni en Mairie de Calais

PROCEDE :

A l'installation de Madame Natacha BOUCHART, nouveau conseiller communautaire représentant la commune de Calais

APPROUVE :

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 4 octobre 2005

Les nouvelles modalités financières relatives aux conventions de la CAC avec l'EPF

Le rapport d'activités 2004 du SYMPAC

La modification du régime indemnitaire

Le recrutement du Chef de projet ANRU

Le dossier de réalisation de la ZAC du Virval

Le lancement de la concertation préalable pour la création de la ZAC de la Turquerie

Le transfert des marchés relatifs à la compétence traitement des déchets ménagers au SEVADEC

Le transfert de l'agent travaillant au centre de tri, au SEVADEC

Le lancement d'une procédure d'appel d'offres dans le cadre de la téléphonie sur Internet

Le lancement d'une procédure d'appel d'offres dans le cadre des travaux d'entretien, de réparation des réseaux d'assainissement et opérations ponctuelles pour les années 2006 à 2009.

ADOpte :

Les statuts modifiés du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

La décision modificative n°3 du Budget Général

La décision modificative n°2 du Budget Assainissement

Une motion pour le financement du nouvel hôpital de Calais (45 voix pour et 2 abstentions)

DONNE SON ACCORD

Pour une garantie d'emprunt à la SEPAC pour la réalisation et la commercialisation de la ZAC des Pins

Pour une prolongation d'un an au remboursement de l'avance de trésorerie accordé par la CAC à la SEPAC

DECIDE :

L'attribution des marchés aux entreprises pour l'aménagement ou la réhabilitation de l'hôtel communautaire et autorise Monsieur le Président à signer les marchés

L'attribution du marché relatif aux droits statutaires à la CNP par l'intermédiaire du Cabinet LSN Assurances et autorise Monsieur le Président à signer le marché

L'attribution du marché relatif à la responsabilité civile, flotte automobile, dommages aux biens à la société SMACL par l'intermédiaire du Cabinet VESPIEREN et autorise Monsieur le Président à signer le marché.

FIXE :

Les montants d'indemnité d'astreinte pour les filières administratives et techniques

La redevance assainissement 2006 à 1,23

Les tarifs du traitement des produits spécifiques et effluents industriels

Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la C.A.C « 2-4 rue Mollien, 4^{ème} étage, 62100 CALAIS », rendez vous à prendre au 03.21.35.94.94.



*l'Avenir
en Actions*

Communauté d'Agglomération du Calaisis
BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail :
info@agglo-calaisis.fr

AUTORISE :

La délégation de pouvoir au Président pour le bon fonctionnement de la CAC

Monsieur le Président à signer les avenants à intervenir aux conventions avec l'EPF

Monsieur le Président à signer un avenant à la convention liant la CAC à la société Bellier

Monsieur le Président à signer un avenant à la convention liant la CAC à la société Mansuy

Monsieur le Président à signer la convention de mandat avec la Ville de Marck relatif à la participation de la CAC au projet d'assainissement de l'impasse Guérin

Monsieur le Président à signer la convention de mandat avec la Ville de Marck pour la participation de la CAC au projet d'assainissement des rues Musset, Daudet et Mitterand

Monsieur le Président à solliciter la subvention et signer les actes afférents auprès du Conseil Régional relatif au soutien financier de l'ENMD pour les sites pilotes.

Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes hors territoires CAC qui souhaiteraient prendre en charge le paiement de tout ou partie des redevances dues par les élèves fréquentant l'école d'art et l'ENMD.

Monsieur le Président à solliciter la participation de la DRAC relatif à la mission de préfiguration de l'Ecole d'Art

Monsieur le Président à signer la convention avec le Channel dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)

Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du centre de transfert et de ses annexes entre la Communauté d'Agglomération du Calaisis et le SEVADEC

Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention 2006 relative à l'équipe opérationnelle du Contrat de Ville en Agglomération

Monsieur le Président à engager la procédure pour lancer la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination des dossiers ANRU

Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat avec la société VESTA aux aires d'accueil des gens du voyage

Monsieur le Président à signer la convention avec la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le portage administratif et technique du MIPIM 2006

Monsieur le Président à signer la convention de partenariat relatif au système d'information géographique



*l'Avenir
en Actions*

Communauté d'Agglomération du Calais
BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/35/94/94 – Fax : 03/21/19/36/69 – E-Mail :
info@agglo-calais.fr

Monsieur Jacky HENIN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Calais

à

Monsieur Jacky HENIN
Maire de Calais
Place du Soldat Inconnu
62100 CALAIS

Réf : PW/CC/ASC

A l'attention de la Direction Générale des
Services

Calais, le 12 décembre 2005

OBJET : Conseil Communautaire du 6 décembre 2005

PJ : compte rendu sommaire

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

Dans le respect des dispositions de l'article L5211.17 du code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour affichage, le compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Communautaire qui s'est tenue en Mairie de Calais le 6 décembre 2005.

Veillez agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,


Jacky HENIN
Député Européen

Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la C.A.C « 2-4 rue Mollien, 4^{ème} étage, 62100 CALAIS », rendez vous à prendre au 03.21.35.94.94.